

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 02/03/2026

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

OBJET : MISE A DISPOSITION DE L'AGENT TECHNIQUE PAR LA COMMUNE DE LES OMERGUES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONTFROC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise à disposition de Monsieur Gael DEBRE, agent technique de la commune de LES OMERGUES à la commune de MONTFROC.

Il explique que la trésorerie de la Drôme n'a pas payé le 2eme semestre 2025 facturé à la commune de Montfroc indiquant que la convention est trop ancienne.

Il est nécessaire de renouveler cette convention à effet rétroactif au 1^{er} juillet 2025

Il rappelle, que Monsieur Gael DEBRE, Adjoint Technique, exerce ses fonctions sur la commune de LES OMERGUES à hauteur de 24 heures 30 hebdomadaires.

La commune de MONTFROC souhaite engager cet agent 6 heures par semaine et remboursera trimestriellement à la commune de LES OMERGUES la part de salaire afférente, charges comprises.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place cette mise à disposition pour un an, renouvelable par tacite reconduction, sur une base de six heures par semaine et de l'autoriser à signer la convention à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la proposition de mise à disposition de Monsieur Gaël DEBRE, Adjoint Technique pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,**
- **Dit que cette convention est renouvelée à compter du 01/07/2025,**
- **Autorise le Maire à signer la convention à venir.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 16 mars 2026,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

